RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif au changement de dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune de Veyrier

du 14 janvier 1981

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de la commune de Veyrier du 29 octobre 1980 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

ARRETE

La dénomination : chemin des Jachères est modifiée en :

- chemin d'Orjobet (nom connu d'un passage et d'une gorge du Salève).

Cette artère, sans issue, part du chemin des Halliers (fe cadastrale 8, de Veyrier).

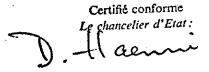
L'arrêté du 31 janvier 1979, lettre f, est modifié en conséquence.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Intérieur 7 ex.
Finances 1 ex.
Police 2 ex.
Travaux 3 ex.
sautier 3 ex.
BH 1 ex.
chancellerie 1 ex.





cv=58289